

### Éditorial



Madame, Monsieur,

Cette rentrée scolaire sera forcément une étape importante dans notre organisation à Tomblaine. L'évolution de nos écoles doit forcément accompagner le projet de développement urbain. C'est ainsi que cette rentrée verra la livraison de l'école élémentaire Badinter, la livraison d'une partie de l'école maternelle Badinter, la création d'une classe à l'école élémentaire Brossolette, un changement de fonctionnement de la circulation automobile rue Jules Ferry aux abords du groupe scolaire Jules Ferry, l'arrivée de deux nouvelles directrices dans nos écoles maternelles et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cela fait beaucoup pour une seule rentrée mais la commune de Tomblaine, qui a toujours fait de l'école publique une priorité, a mis tout en œuvre pour que cette rentrée scolaire se déroule dans les meilleures conditions sous la responsabilité de Christiane DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée à l'enfance et à l'accès au savoir. Le jour de la rentrée, des élus et des chefs de service seront présents dans chacune des écoles pour veiller à ce que les conditions matérielles soient optimales. Ces évolutions sont forcément compliquées à mettre en œuvre. Vous trouverez toutes les explications nécessaires dans cette nouvelle édition de notre journal « Le Tomblainois ». Les directrices et directeurs d'école ou les personnels municipaux à l'accueil de la Mairie seront également à même de vous informer. Nous comptons sur la compréhension des parents d'élèves mais également sur leur soutien pour que cette rentrée scolaire soit réussie.

Hervé FERON  
Maire de Tomblaine  
Député de Meurthe-et-Moselle



### Groupe scolaire

### Elisabeth et Robert Badinter

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine, la ville de Tomblaine a souhaité restructurer complètement l'ensemble scolaire que composaient l'école élémentaire La Paix-Langevin et l'école maternelle La Paix-Crozat. Deux années de travaux de grande ampleur ont vu la rénovation de l'école élémentaire La Paix-Langevin et son extension mise en œuvre, la construction d'un gymnase scolaire et la démolition-reconstruction de l'école maternelle La Paix-Crozat.

Les enfants et les enseignants de l'école élémentaire ont travaillé pendant tout ce temps-là « à l'étroit ». Les enfants et les enseignants de l'école maternelle ont travaillé dans des conditions encore plus difficiles puisque deux classes auront été pendant deux années scolaires en situation de travailler dans des bâtiments modulaires préfabriqués. Les travaux comme toujours ont pris du retard mais le résultat en vaudra la peine.



A cette rentrée de septembre 2014, l'école élémentaire sera complètement terminée, ainsi que le gymnase scolaire. Une partie seulement de l'école maternelle sera terminée. Elle permettra que les deux classes qui étaient provisoirement dans des structures modulaires soient hébergées dans ces locaux flambants neufs. La deuxième partie de l'école maternelle devrait être livrée et utilisable pour les vacances d'automne.

Cette école sera fonctionnelle, esthétique, elle permettra d'enseigner dans des conditions optimales. Les parents ayant des enfants en école maternelle et en école élémentaire pourront les accompagner jusqu'au perron de l'école puisque s'il était important de séparer l'entrée de l'école élémentaire et l'entrée de l'école maternelle, celles-ci seront l'une à côté de l'autre. Les deux écoles bénéficieront d'espaces collectifs qui permettront des activités périscolaires dans de meilleures conditions. Les extérieurs seront également requalifiés avec des jeux pour enfants, des préaux et une végétalisation. Chacune des classes dans les deux écoles sera peinte dans une couleur différente pour qu'elles soient facilement identifiables. L'aspect de l'école est ainsi plus ludique. Les tableaux interactifs dans toutes les classes de l'école élémentaire donnent envie de se mettre au travail.

Pendant toutes les opérations, depuis les études avec l'architecte jusqu'à la livraison des écoles, les enseignants ont été associés au projet.

On se souvient qu'Elisabeth BADINTER était venue inaugurer une fresque réalisée par les enfants de l'école avec l'artiste Martine SAUVAGEOT, la fresque représentant Voltaire et Emilie du Châtelet. Cette fresque a été déposée lors de la démolition de l'ancienne école. Abîmée par le temps, elle ne pouvait être réinstallée dans l'état. Elle a donc été photographiée et c'est ainsi qu'elle est à nouveau représentée sur le fronton du gymnase scolaire.

La ville de Tomblaine a proposé aux enseignants puis aux représentants des parents d'élèves dans les Conseils d'école une nouvelle dénomination « groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter ». Cette proposition a remporté l'unanimité. L'avis et l'autorisation d'Elisabeth et de Robert Badinter ont été également sollicités et accordés avec enthousiasme. Le Conseil Municipal a ensuite délibéré et c'est ainsi que dès la rentrée du 2 septembre 2014, vos enfants fréquenteront l'école maternelle ou l'école élémentaire Elisabeth et Robert Badinter.



# Ecole Pierre Brossolette : création d'une nouvelle classe



La carte scolaire organise la répartition des élèves de Tomblaine dans les trois groupes scolaires existants. Depuis la traversée de Tomblaine par le boulevard du Millénaire, il est difficile de proposer à des enfants qui habitent au sud de ce boulevard de fréquenter une des deux écoles du centre de Tomblaine. Or, le développement urbain a vu de nouvelles constructions s'implanter en grande majorité sur le sud de Tomblaine, ce qui provoque depuis plusieurs années une augmentation des effectifs à l'école maternelle et à l'école élémentaire Brossolette.

Cette année, l'Education Nationale a bien voulu ouvrir une classe supplémentaire à l'école élémentaire. La capacité des bâtiments le permet et la ville de Tomblaine a donc investi dans du mobilier et du matériel supplémentaires pour accueillir dans de bonnes conditions ces enfants. Mais on sait depuis plusieurs années que ce groupe scolaire et en particulier l'école maternelle sont à l'étroit.

Dans le projet de la ZAC, il a été réservé un emplacement pour un équipement public et les promoteurs dans le règlement de ZAC ont dû provisionner des participations financières pour réaliser cet équipement public. Le projet consistera donc à créer un quatrième groupe scolaire sur cette ZAC, de petite taille, école maternelle et école élémentaire, mais ce groupe scolaire permettra de dédensifier les écoles Brossolette. Il était impossible d'imaginer

construire ce groupe scolaire tant que les routes et les constructions d'habitations n'étaient pas réalisées tout autour. Aujourd'hui, on peut donc prévoir qu'un groupe scolaire verra le jour dans la ZAC, mais pas avant 3 années.

Si les effectifs de l'école Brossolette venaient à augmenter encore, une solution de transition en attendant la livraison du nouveau groupe scolaire serait proposée mais rien ne sera mis en œuvre sans qu'il y ait eu discussion avec les enseignants d'une part, et avec les parents d'élèves d'autre part. Une des solutions envisagées pourrait être que pendant une année ou deux, deux classes d'école maternelle soient louées sur le territoire de Saulxures-lès-Nancy à la Mairie de Saulxures.

Pour l'instant, la situation reste acceptable, cette solution évoquée n'est absolument pas une décision que nous vous annonçons, cela fait partie des pistes de réflexion pour accompagner le développement rapide de notre ville. Pour cette année scolaire, il n'y aura pas de changement puisque la capacité des deux bâtiments permet d'accueillir ces deux écoles, y compris avec la nouvelle classe.

## L'école au numérique



L'école a toujours été une grande priorité dans les politiques publiques à Tomblaine. Nous avons eu avec l'école élémentaire Jules Ferry la première école numérique en milieu urbain de Meurthe-et-Moselle, nous avons été la première commune en milieu urbain en Meurthe-et-Moselle dont toutes les écoles élémentaires sont des écoles numériques. Une école numérique est une école dans laquelle toutes les classes sont dotées, en plus du tableau noir traditionnel, d'un tableau blanc interactif qui permet aux élèves de se familiariser avec les nouvelles technologies. C'est aussi une école dans laquelle les classes sont équipées de meubles mobiles dotés chacun de 8 ordinateurs en réseau, qui vont permettre à l'enseignant de travailler spécifiquement avec un groupe d'enfants, tout en pouvant intervenir en permanence depuis son ordinateur sur l'ordinateur utilisé par chacun des enfants.

# Deux nouvelles directrices dans les écoles maternelles

Monsieur Didier AUBRY, directeur de l'école maternelle La Paix-Langevin, a fait valoir ses droits à la retraite. Madame Martine SCHEIDT, directrice de l'école maternelle Jules Ferry, a demandé une mutation professionnelle pour se rapprocher de son domicile. La commune, les élus, tout comme les collègues enseignants, regretteront ces deux personnes, excellents professionnels, passionnés par leur métier et qui ont tant donné pour les enfants de Tomblaine et pour l'école publique depuis de nombreuses années. Pour tout cela, nous voulons ici les remercier.



Marie-Rose CORNU

A l'école La Paix-Langevin, Marie-Rose CORNU est nommée directrice. Enseignante depuis 32 ans, elle a toujours enseigné en maternelle. Elle a travaillé pendant 14 ans à l'école Delaunay à Essey-lès-Nancy en assurant la direction pendant 10 ans. Ces dernières années, elle enseignait dans la classe des tout-petits. Elle a l'expérience d'avoir enseigné dans chacun des trois niveaux d'école maternelle. Marie-Rose CORNU habite à Tomblaine depuis 1992. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions de directrice de l'école maternelle Badinter.

Sandra MOREL sera la directrice de l'école maternelle Jules Ferry à la rentrée de septembre 2014. Elle a été enseignante en école maternelle depuis 5 ans, principalement sur l'agglomération nancéenne et ces deux dernières années à Brin-sur-Seille. Bienvenue à Sandra MOREL.



Sandra MOREL

## Sécurité aux abords des écoles Jules Ferry

Depuis de nombreuses années, les parents d'élèves, les enseignants s'émeuvent des risques générés rue Jules Ferry aux abords de l'école maternelle ou de l'école élémentaire Jules Ferry par des automobilistes qui, eux-mêmes, sont souvent des parents d'élèves. En effet, très régulièrement, des parents d'élèves souhaitent déposer leurs enfants le plus près possible de l'école, ils s'arrêtent pour cela au milieu de la rue, bloquent la circulation. D'autres se stationnent à cheval sur le trottoir, obligeant les enfants à descendre du trottoir pour marcher sur la route, d'autres roulent trop vite. Bref, il y a danger.

Cette situation est la même certainement pour toutes les écoles de France. Si certains parents pouvaient entrer en voiture dans la cour de récréation pour déposer leurs enfants, ils le feraient.

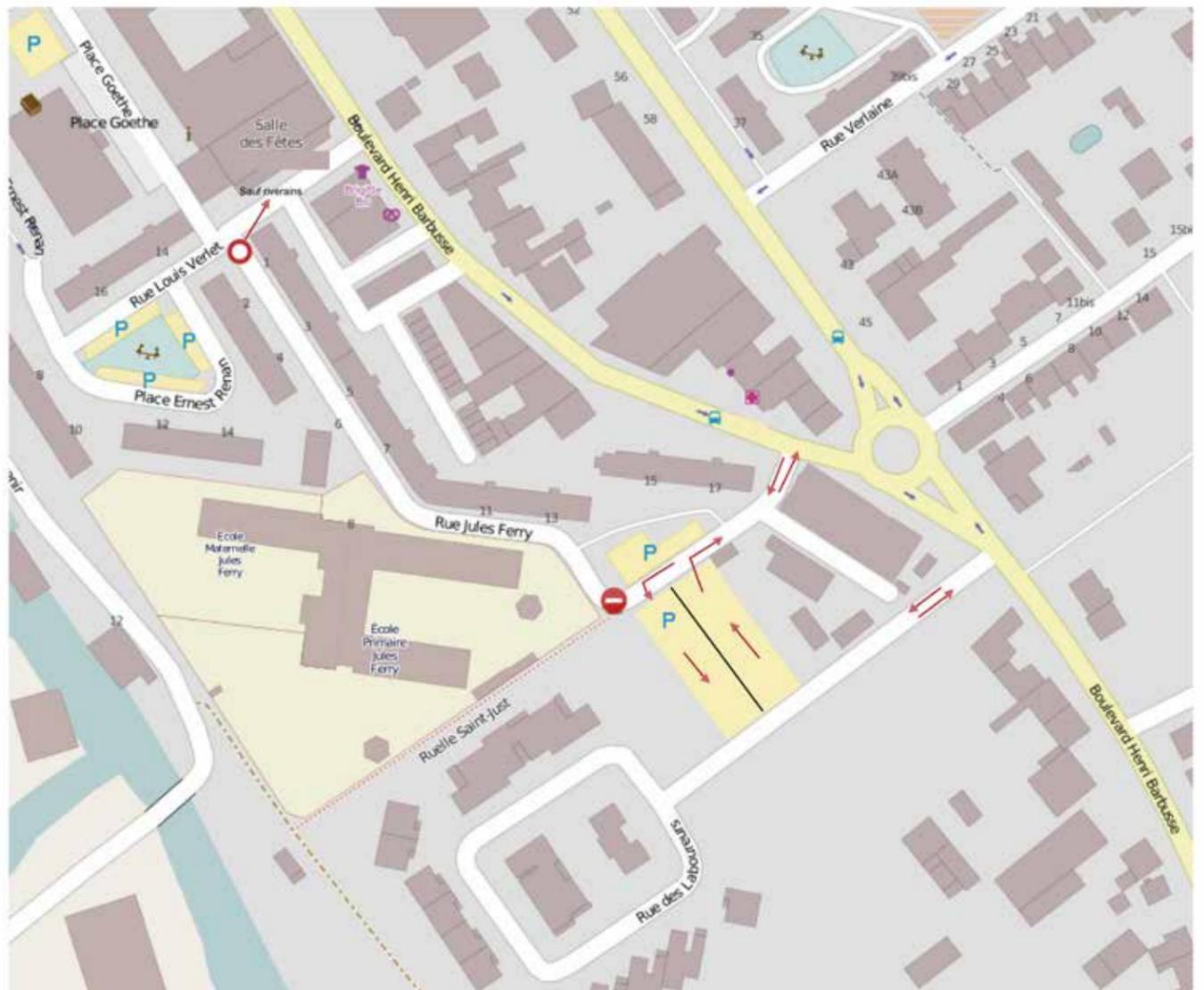
Après concertation il y a quelques années, nous avons annoncé que lorsque le Domaine des Quatre Saisons serait construit, nous demanderions au promoteur de prévoir un parking qui permettra, aux habitants du Domaine des Quatre Saisons, lorsqu'ils reçoivent des visiteurs, un stationnement supplémentaire. Mais ce parking devrait nous permettre aussi de solutionner le danger occasionné par l'entrée ou la sortie des écoles.

C'est ainsi qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, par arrêté du Maire, la rue Jules Ferry sera interdite à la circulation sauf riverains. Toujours en sens unique, elle deviendra à double sens de circulation et ouverte à tous à partir du niveau du parking qui a été créé entre la rue des Laboureurs et la rue Jules Ferry.

Cela signifie que des parents d'élèves ne pourront plus s'engager dans la rue Jules Ferry en voiture pour déposer leur enfant, mais qu'ils pourront soit se garer sur le parking devant la Mairie (comme cela se fait beaucoup actuellement) et marcher 50 mètres à pied pour

accompagner leur enfant, soit aller se garer sur le parking des Laboureurs et faire 30 mètres à pied pour accompagner leur enfant jusqu'à l'école. L'accès et la sortie du parking des Laboureurs pourront se faire ainsi, soit par la rue des Laboureurs, soit par la rue Jules Ferry (côté boulevard Barbusse). Il est bien évident que les personnes handicapées ou à mobilité réduite pourront utiliser la rue Jules Ferry comme avant, en voiture.

Nous engagerons une action de sensibilisation auprès des parents d'élèves pour qu'ils respectent ces nouvelles règles, c'est la sécurité de nos enfants qui est en jeu. S'il le faut, nous ferons des rappels à la règle, et si cela est nécessaire, nous demanderons à la police de verbaliser. Il est bien évident que nous ferons tout pour éviter cela. Nous en appelons au sens de la responsabilité de chacun.



# Réforme des rythmes scolaires : ayons ensemble une belle ambition pour les enfants de Tomblaine

Tous les parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires ont reçu au mois de juin un courrier signé du Maire et de Christiane DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée à l'enfance et à l'accès au savoir, pour les informer sur la façon dont la réforme des rythmes scolaires allait être mise en œuvre à Tomblaine. L'organisation de ce nouveau service va être forcément particulièrement complexe, c'est pourquoi nous vous en rappelons les grandes lignes.

Nous souhaitons utiliser cette réforme pour permettre à l'enfant un épanouissement avec un rythme de vie équilibré, une offre d'activités culturelles, sportives, diversifiées et de qualité.

Nous souhaitons mettre l'opportunité de cette réforme au service de l'ambition que nous partageons tous : élus, enseignants et parents pour les enfants de Tomblaine. Ainsi donc, dès la rentrée de septembre 2014, toutes les écoles de Tomblaine pratiqueront les mêmes horaires. Les enfants des écoles maternelles et élémentaires iront à l'école le mercredi matin. Le temps périscolaire pris en charge par la commune aura lieu chaque mardi et vendredi de 15H à 16H30. Les horaires scolaires et périscolaires seront donc :

Jour	Temps Scolaires		Temps Périscolaire	
Lundi	8H30 à 11H30	13H30 à 16H30		
Mardi	8H30 à 11H30	13H30 à 15H00	15H00 à 16H30	Gratuité
Mercredi	8H30 à 11H30			
Jeudi	8H30 à 11H30	13H30 à 16H30		
Vendredi	8H30 à 11H30	13H30 à 15H00	15H00 à 16H30	Gratuité

La commune organisera le temps périscolaire pour tous les enfants qui auront été inscrits préalablement. Des formulaires d'inscription vous seront distribués le 1er jour de la rentrée le 2 septembre. Il est important que vous remplissiez ce formulaire pour que nous sachions si votre enfant est inscrit au temps périscolaire.

Le mardi 2 septembre, jour de la rentrée scolaire, tous les enfants seront gardés dans les écoles jusqu'à 16H30 sans exception. A partir du vendredi 5 septembre, les activités périscolaires seront mises en œuvre uniquement pour les enfants qui auront été inscrits. Un règlement de fonctionnement sera adressé aux parents. Un enfant inscrit au temps périscolaire devra pouvoir justifier toute absence. Pendant le temps périscolaire, il sera sous la responsabilité de personnes employées pour cela par la commune. Des activités diversifiées seront proposées aux enfants qui ne feront pas ce qu'ils veulent, mais qui auront des possibilités de choix parmi un certain nombre d'activités proposées, mais aussi en fonction de leur âge.

L'inscription de l'enfant se fera par demi-trimestre. Le 2 septembre, si vous inscrivez votre enfant, il participera au temps périscolaire jusqu'aux vacances d'octobre/novembre. Le renouvellement des inscriptions se fera alors jusqu'aux vacances de décembre.

Ce dispositif est très lourd à mettre en œuvre. Il faudra un certain temps pour le rôder et nous comptons sur le soutien de l'ensemble des parents pour nous aider à organiser une prestation de qualité. Nous vous rendrons compte par des documents des activités pratiquées et nous procéderons à des évaluations du dispositif.

A Tomblaine, le temps périscolaire, parce que nous considérons qu'il existe dans la continuité de l'Ecole Publique, sera gratuit, alors que c'est une charge supplémentaire pour la commune.

## Ateliers d'accueil :

Pour ce qui concerne les ateliers d'accueil du matin et du soir qui se déroulent comme suit :

Période	Horaires	Coût
Matin	7H00 à 8H30	2,05 €
Soir	16H30 à 18H00	2,85 €

C'est un service rendu aux familles qui jusque-là était facturé comme indiqué ci-dessus. Ces tarifs ne changeront pas. Il faut donc bien différencier ces ateliers d'accueil du matin et du soir avec le temps périscolaire qui lui, aura lieu les mardis et vendredis de 15H à 16H30. Les enfants allant à l'école le mercredi matin, les ateliers d'accueil seront également ouverts le mercredi matin de 7H à 8H30. Il n'y aura pas de restauration scolaire le mercredi midi puisque les enfants quittent l'école à 11H30.

## Centre de Loisirs :

Pour le Centre de Loisirs, il ne fonctionnera donc plus le mercredi matin. Les enfants inscrits au Centre de Loisirs seront pris en charge à la sortie de l'école par des animateurs municipaux à 11H30. Le bus municipal les amènera au Centre de Loisirs où ils prendront leur repas et passeront l'après-midi avec un retour dans les différents points où ils étaient déposés jusqu'alors, selon le même fonctionnement.